

EDITOp.1

CEA SACLAY - LES AGENTS DE SECURITE EN GREVE ! p.2

FONCTION PUBLIQUE : QUEL AVENIR ? LA SITUATION AUX FINANCES DANS L'ESSONNEp.3

UNIVERSITE PARIS-SUD (ORSAY) - congés de maternitép.4

Calendrier des stages 2017p.5

2 questions sur la formation syndicale.....P.6

2 questions sur la formation CE p.7

MOBILISATION DU 8 NOVEMBRE POUR DEFENDRE L'HÔPITAL PUBLIC.....p.8

PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR) DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UNE ATTAQUE CONTRE LE STATUT...p.9

TPE - Les militants de l'UD en campagnep.10 et 11

FORCE OUVRIERE DEFEND LA SECURITE SOCIALEp.12 et 13

COMMUNIQUE NOUS NE POUVONS LAISSER FAIRE !p.13

FORCE OUVRIERE DEFEND LES ALLOCATAIRES DONC LA BRANCHE FAMILLE DE LA SECURITE SOCIALE .p.14

Création de syndicats - Résultats d'électionsp.15

Union Départementale Force Ouvrière de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora

91034 Evry cedex

Tél : 01.60.78.15.57

FAX : 01.60.77.96.94

e-mail : udfo91@gmail.com

Site : www.udfo91.fr

Directeur de publication :

J.N LAHOZ

Bulletin trimestriel

CPPAP N°0617 S 07348

Impression : PMS SARL, 17 avenue de Ségur 75007 Paris

Régie publicitaire : Paul MEYER

tél : 06 74 65 99 84

PRESIDENTIELLES OU PAS, LA LUTTE CONTINUE !

La campagne des élections présidentielles est lancée ! A l'occasion de leurs « primaires », les différents candidats à droite et au centre se disputent le titre de « plus libéral que moi tu meurs », tandis que la « gauche » officielle en crise se déchire de plus belle après les « confidences » du Président et la « trahison » d'un ancien ministre.

Mais les « prétendants au trône » sont tous d'accord sur les mesures à prendre : détricoter le Code du Travail, remettre en cause les Conventions Collectives et les Statuts, livrer la Sécurité Sociale aux assurances complémentaires privées, réduire l'Hôpital public à la portion congrue, territorialiser l'Ecole publique pour la livrer aux potentats locaux...

Certains rêvent d'obtenir un soutien électoral des organisations syndicales au prétexte « d'éviter le pire ». Pour Force Ouvrière, les choses sont claires, comme l'a rappelé Jean Claude Mailly, nous ne donnerons aucune consigne de vote. Nous ne sommes les supplétifs ni du pouvoir en place, ni d'aucun parti politique quel qu'il soit.

Pendant que tous ces présidentiables font leur propre publicité, dans la continuité des grèves et des manifestations du printemps contre

la loi Travail EI

Komhri (imposée à coups de 49 ter), les salariés continuent de se mobiliser pour défendre leurs acquis, leurs conditions de travail, leur emploi.

Le 8 novembre, les personnels hospitaliers, toutes catégories confondues, ont manifesté leur ras-le-bol de la casse systématique de l'hôpital public et de la dégradation de leurs conditions de travail. Déjà étranglés financièrement, les hôpitaux devraient rendre un milliard et demi en 2017 dans le cadre des restrictions décidées par le gouvernement ! 22 000 emplois et 16 000 lits sont menacés de fermeture avec les groupements hospitaliers de territoire (GHT) instaurés par la loi Touraine (avec le projet d'hôpital unique sur le plateau de Saclay, les trois hôpitaux de Juvisy, Longjumeau et Orsay sont voués à disparaître).

Face au mépris affiché par le gouvernement à leurs revendications, les organisations syndicales FO, CGT et SUD de la Santé et de l'Action so-



ciales ont décidé de préparer une manifestation nationale début 2017. Ils auront tout notre soutien et l'UD FO 91 sera présente à cette manifestation comme elle l'a été à celle du 8 novembre.

Le 15 novembre, les agents des finances publiques se sont mis en grève à leur tour à l'appel de leurs syndicats FO, CGT et SUD contre les restructurations et fermetures de sites, les suppressions d'emplois, pour la défense de leurs statuts.

Le 9 novembre à Evreux, à l'appel de leurs Unions départementales, des centaines de militants syndicalistes ont manifesté pour pouvoir disposer de locaux décentes dans une Bourse du Travail digne de ce nom. L'UD FO 91 y était représentée : des menaces pèsent également sur notre maintien dans la Maison des Syndicats à Evry.

Comme l'ont fortement exprimé les militants réunis lors de la dernière Commission Exécutive de notre UD, préparons dès maintenant les conditions d'une action commune inter-professionnelle pour bloquer le saccage de nos acquis et de notre protection sociale collective, présidentielles ou pas...

Ce numéro du syndicaliste FO a été réalisé avec le concours de :

J-N LAHOZ, secrétaire général de l'Union Départementale FO 91

C. LE COMTE, secrétaire adjoint de l'UD FO 91 - D.ROUSSEAU, rédacteur en chef

K. ECHARD, secrétaire administrative

Martine ANGNONIN, Lionel BOYER, Christian CAMELIN, Françoise ROUSSEAU, Sabine TRIQUENAU

LES AGENTS DE SECURITE EN GREVE !



Gendarmerie (PSPG).

Au motif de renforcer la sécurité des sites dits « sensibles » dans le contexte de menaces terroristes et de risques d'attaques de haute intensité ciblant des installations de la dissuasion nucléaire jusqu'alors dévolue au

En grève depuis le 27 juin, les agents de sécurité avec leurs syndicats CGT-FO, CGT, CFTC, UNSA des CEA de Saclay et de Bruyères le Châtel, ne sont pas entendus par leurs directions, ni par les ministères concernés.

Le 7 juin, les représentants syndicaux des Formations Locales de Sécurité (FLS) sont informés par la Direction de la protection des installations et activités de la Défense (DPID) de la volonté du Ministère de la Défense de confier certaines de leurs missions de sécurité - notamment la protection physique des personnes et des bâtiments et installations - à des Pelotons Spécialisés de Protection de la

service interne de sécurité (salariés polyvalents en incendie, secours à victime et protection physique avec armement).

Les salariés FLS se savent parfaitement qualifiés pour remplir les missions qu'ils assurent de-



puis plus de 70 ans, missions que le Ministère de la défense compte attribuer aux gendarmes.

Bien que la revendication centrale des FLS, « pas de gendarmes à l'intérieur des centres » n'ait pas encore obtenu pleine satisfaction, l'intersyndicale reconnaît des avancées. Mais elle s'inquiète des aspects opérationnels entre PSPG et FLS qui pourraient in fine conduire à un transfert de missions vers les PSPG.

Toutefois les salariés revendiquent également du personnel et un statut spécifique qui assurerait leur avenir.

Malgré les nombreuses actions avec leurs syndicats CGT-FO, CGT, CFTC, UNSA : tractage, pétition, manifestation devant le siège du CEA, des rendez-vous aux ministères, les tutelles restent sur leur décision de placer des gendarmes dans certains centres...

Les syndicats FO de Saclay et Bruyères le Châtel restent engagés aux côtés des travailleurs salariés en grève. Le combat est loin d'être terminé.

LA SITUATION AUX FINANCES DANS L'ESSONNE

Les débats politiques en cours dans le pays montrent que les fonctionnaires continuent d'être attaqués par les hommes politiques de tout bord. Tous affichent la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires. Sans préciser quelle administration sera la cible de cette réduction, oubliant qu'en tant qu'élu local, ils ont certainement participé au recrutement d'un certain nombre d'entre eux. La revendication de FO d'un débat sur la fonction publique de demain sera de plus en plus prégnante.

En attendant, le gouvernement continue d'être sourd aux aspirations de ses agents et des administrés, et reproche à FO qui veut préserver un service public de qualité proche des contribuables d'engager un combat passiste. L'administration ne voit plus qu'internet, sauveur des budgets de l'État, et prétexte à la réduction du nombre de guichets et du nombre d'agents. Cela justifie la fermeture des trésoreries, le regroupement des structures. Dans l'Essonne, si la fermeture des trésoreries de Mennecy, Villemoisson sur Orge et d'Athis-Mons est actée, celle des trésoreries de Ris-Orangis et des Ulis a été suspendue, mais le regroupement des structures continue : fusion

des SIP de Palaiseau et des SIP de Corbeil

La réforme /fusion de 2008 avait pour but de simplifier la vie des usagers en affichant la création du guichet unique. Or, depuis 5 ans l'administration a oublié la motivation de la fusion des directions des Impôts et de la Comptabilité Publique. Elle crée des structures spécialisées avec pour conséquence de multiplier les guichets auxquels le contribuable peut avoir à faire : l'Essonne crée deux PCR (Pôle de contrôle des revenus Palaiseau au dé-



triment des SIP, regroupe des services en un guichet départemental (cadastre à Corbeil). L'administration prend modèle sur les entreprises privées et multiplie les centres de contact qui détournent le public de son guichet de proximité, pourtant, en Essonne, ce sont plus de 90 000 contribuables qui sont venus aux guichets des Finances pendant la campagne

de déclaration des revenus et 197 000 pour les grandes échéances d'impôts de fin d'année 2015.

Toutes ces évolutions se font avec une gestion des RH méprisante pour le personnel : le monologue social est la règle, comme pour la loi El KHOMRI, à l'image de la réforme PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations) où la réforme de la grille indiciaire est financée par les agents : les quelques point d'indice grappillés sont gagés par un allongement de la durée de carrière, des règles de promotion modifiées. Déjà cette réforme PPCR fait peu de gagnants et beaucoup de perdants, d'autant que les Directions en profitent sournoisement pour remettre en cause les grilles indiciaires.

C'est toute l'administration qui souffre de la baisse des crédits, de la recherche d'économies : les crédits d'action sociale sont réduits, les bâtiments sont moins entretenus et se dégradent. Les fonctionnaires ne peuvent accepter la dégradation de leurs conditions de travail, celle de leurs perspectives de carrière, la mise à l'écart du public. Le combat de certaines catégories de fonctionnaires va devenir celui de toute la fonction publique.

Lionel BOYER
Sabine TRIQUENAU
FO Finances Publiques 91

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/091>

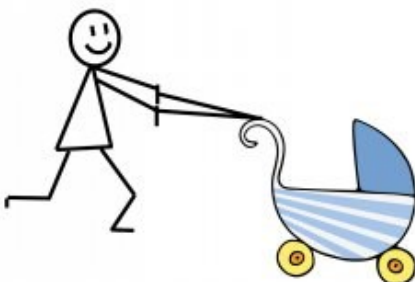
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/091>



FO obtient la fin de la réduction arbitraire des congés de maternité pour une catégorie de personnel

A partir de novembre 2013, et durant toute l'année 2014, le syndicat **FORCE OUVRIÈRE Paris-Sud (SNPRESS FO)** a mené une campagne locale pour le respect des droits des futures mamans d'un statut particulier en matière de congé de maternité.

En effet, du fait de la prise de leur congé de maternité, l'administration Paris-Sud se permettait, depuis de nombreuses années, de réduire les congés payés de ces personnels, de 17 jours si le congé de maternité entraînait une « absence » comprise entre 3 et 6 mois (durée légale du congé pour le 1^{er} et 2^{ème} enfant) ou de 27 jours pour un congé entraînant une « absence » supérieure à 6 mois (durée légale du congé à partir du 3^{ème} enfant).



Cette pratique abusive s'appuyait sur l'application de la circulaire Gille de 2003, qui avait pourtant été reconnue non réglementaire et illégale, mais un flou administratif entretenu à haut niveau laissait la voie ouverte aux interprétations locales.

Contre l'arbitraire, le syndicat FO a engagé l'action :

- ⇒ signature une pétition ayant recueilli plus de 300 signatures,
- ⇒ interpellation et rencontre avec le Président de l'Université,
- ⇒ adresse aux élus du Comité Technique afin que ce point soit discuté en CT,

En relais de ces actions locales, les instances nationales FO n'ont eu de cesse que de mettre la question à l'ordre du jour des différentes audiences auprès du Ministère, exigeant l'affichage d'une position claire par rapport à l'application de la circulaire Gille dans les établissements de l'ESR.

La dernière audience FO ayant eu lieu le 29 février 2016 avec le secrétaire d'état (ESR) Thierry Mandon a sans doute porté ses fruits, car aujourd'hui la note de la DGRH en date du

9 mars 2016, adressée aux Présidents d'Université et aux Recteurs d'Académie, invalide définitivement la circulaire Gilles, en stipulant que « *les agents en congé de maternité conservent sans réduction les jours d'ARTT acquis au titre de l'année de référence* ».

Au niveau local, le syndicat FO veille à ce que cette note soit bien appliquée désormais aux personnels concernés de Paris-Sud.



calendrier 2017 des stages organisés à l'UD

Découverte de FO

et moyens d'action du syndicat

Du 20 Fév 2017 au 24 Fév 2017

Du 19 Juin 2017 au 23 Juin 2017

Du 11 Sep 2017 au 15 Sep 2017

Connaître ses droits

Du 27 Mar 2017 au 31 Mar 2017

Connaître ses droits 2

Du 23 Oct 2017 au 27 Oct 2017

Négocier

Du 03 Mai 2017 au 05 Mai 2017

S'organiser

Du 13 Nov 2017 au 17 Nov 2017

Découvrir l'économie

Du 12 Déc 2017 au 14 Déc 2017



Développement



**Les formations se passent à
l'Union Départementale
Force Ouvrière
12, place des terrasses de l'Agora
91000 Evry**

**pour plus d'info :
www.udfo91.fr/formations**

2 questions sur :

La formation syndicale



Développement

Comment participer à une formation syndicale ?

Comment est rémunéré le temps passé en formation syndicale ?

FO
la force syndicale
Février 2016

2 questions sur :

La formation Comité d'Entreprise



Développement

1
Organisation de la formation ?

2
Pendant et après ?

FO
la force syndicale
Novembre 2016

« Ce qui manque à l'ouvrier c'est la science de son malheur. » Fernand Pelloutier

2 questions sur :

La formation syndicale

Comment participer à une formation syndicale ?

Comment est rémunéré le temps passé en formation syndicale ?



Février 2016

Comment participer à une formation syndicale ?

Qu'est-ce que le congé de formation économique et sociale et syndicale (CFESS) ?

C'est un congé qui permet de participer à des formations syndicales pour se préparer à l'exercice de fonctions syndicales.

Qui a droit au CFESS ?

Les salariés adhérents à une organisation syndicale.

J'ai droit à combien de jours de congé ?

12 jours par an.

À FO qui organise la formation syndicale ?

Pour l'essentiel, le centre de formation des militants syndicalistes (CFMS).

Les Fédérations et les Unions départementales (UD) organisent aussi des formations spécifiques.

Quelle est la durée des stages de formation syndicale ?

Pour les stages organisés par le CFMS, la durée est de 2 à 5 jours, suivant le thème de la formation.

Y-a-t-il une offre de stages syndicaux au CFMS ?

Oui. Les UD font un choix de stages en fonction de leur plan de formation.

Quelles sont les formalités d'inscription ?

Il faut être proposé par ton syndicat et s'inscrire auprès de ton UD ou de ta Fédération en remplissant un formulaire d'inscription

Quelles sont mes obligations vis à vis de mon employeur ?

Tu dois lui adresser une demande d'autorisation d'absence au moins 30 jours avant le début du stage et lui remettre une attestation de présence dès la reprise du travail.

Et si j'ai d'autres questions ?

adresse toi à l'Union Départementale

Comment est rémunéré le temps passé en formation syndicale ?

Qu'est-ce que le congé de formation économique et sociale et syndicale (CFESS) ?

C'est un congé qui permet de participer à des formations syndicales pour se préparer à l'exercice de fonctions syndicales.

Les conditions de rémunération durant le congé de formation syndicale ont-elle changé récemment ?

Oui. Et les nouvelles modalités sont applicables dès le Janvier 2016 pour les stages CFMS et ceux des Instituts du Travail (IT).

Comment cela va t'il se passer pour ma rémunération si Je participe à un stage du CFMS ou en IT en 2017 ?

Tu devras faire établir une attestation de perte de salaire par ton employeur et la transmettre au CFMS qui t'indemniserà.

Mon employeur va donc retirer de mon salaire le temps passé au stage ?

Oui, mais tu recevras de l'organisation une indemnité i correspondant à la perte nette sur ton salaire.

En combien de temps va être traitée par le CFMS l'indemnisation de ma perte de salaire net ?

Dès réception de l'attestation de perte de salaire et de ton RIB.

Pourquoi FO ne pratique pas la subrogation ?

Car le coût global pour l'organisation serait trop lourd, l'employeur voulant tout faire payer y compris les cotisations patronales, ce qui conduirait à réduire le nombre de stages.

Est-ce que Je vais perdre des droits pour ma retraite ?

Non. Car pour ta retraite, tu conserveras le même nombre de trimestres

Et si j'ai d'autres questions ?

adresse toi à ton UD ou ta Fédération. Tu peux aussi contacter le CFMS cfms@force-ouvriere.fr



2 questions sur :

La formation Comité d'Entreprise



1

Organisation de la formation ?

2

Pendant et après ?



Novembre 2016

Concept : Confédération FO / secteur Développement

Organisation de la formation ?

1

A qui s'adresse la formation C.E ?

Aux membres élus titulaires des C.E. (Art L. 2325-44 du code du travail)

2

Sur quel thème est cette formation ?

C'est une formation économique permettant aux élus des C.E de bien comprendre la complexité du fonctionnement économique de leur entreprise.

3

Qui peut aussi bénéficier de cette formation ?

Après délibération favorable du C.E, les membres suppléants et les représentants syndicaux peuvent bénéficier de la prise en charge de cette formation par le C.E.

4

Où se déroule t'elle ?

Le CFMS organise des sessions de formation C.E au sein des Unions Départementales qui le demandent. Il y a également des stages nationaux programmés au siège de la confédération.

5

Durée ?

La formation C.E dure au maximum 5 jours. Il peut y avoir des sessions thématiques de plus courte durée.

6

Périodicité de la formation ?

Un membre titulaire élu pour la 1^{ère} fois a droit à une formation économique initiale qui peut être renouvelée tous les 4 ans, consécutifs ou pas.

7

Coût de la formation ?

En 2016, une formation C.E de 5 jours est facturée 1200 € par stagiaire à régler par le C.E.

8

Indemnisation du stagiaire ?

Le salaire du stagiaire est maintenu par l'employeur. Ses frais de déplacement, d'hébergement et de repas sont remboursés par le C.E. Pour les membres suppléants si le C.E prend en charge le coût de formation, le CFMS peut, indemniser, le cas échéant, la perte de salaire.

9

Comment nous contacter ?

Courrier :
Confédération Force Ouvrière
- Secteur Développement -
141 avenue du maine
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 01.40.52.83.63
Fax : 01.40.52.83.64
Mail : cfms@force-ouvriere.fr

1 Développement

Pendant et après ?

1

Quels sont les thèmes principaux abordés dans la formation C.E ?

- Fonctionnement du C.E
- Budgets du C.E
- Gestion des activités sociales et culturelles
- Information et consultation du C.E
- Les experts
- Etc

2

Qui anime la formation ?

Les formations C.E de la confédération sont animées par des animateurs du CFMS spécialisés. Ils sont aidés dans cette tâche par des intervenants extérieurs (expert-comptable, juriste, etc.).

4

Et après la formation syndicale ?

Les unions départementales et les fédérations sont toujours présentes pour aider nos représentants dans les IRP.

Des colloques sont également organisés par la confédération (journée des C.E par exemple) pour traiter des thèmes concernant notre politique syndicale dans les C.E.

3

Qui peut désigner un représentant syndical au C.E ?

Dans les entreprises de moins de 300, le délégué syndical est de droit représentant syndical au C.E. Pour celles de plus de 300, le syndicat doit être représentatif au niveau de l'entreprise (ou de l'établissement) pour effectuer une désignation qu'il ait des élus ou pas (Loi du 5 mars 2014 - Art. L.2324-2 du code du travail).

5

Comment nous contacter ?

Courrier :
Confédération Force Ouvrière
- Secteur Développement -
141 avenue du maine
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 01.40.52.83.63
Fax : 01.40.52.83.64
Mail : cfms@force-ouvriere.fr

1 Développement



MOBILISATION DU 8 NOVEMBRE

Page 8

POUR DEFENDRE L'HÔPITAL PUBLIC

CONTRE LES REGROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE (GHT)

La secrétaire du syndicat FO Santé 91 s'adressait ainsi à ses collègues

« C'est avec une grande satisfaction que j'ai participé à la conférence Nationale des délégués « contre les GHT », avec entre autres les secrétaires de syndicat FO de l'Essonne, à l'initiative de notre Fédération FO Services Publics et de Santé, qui a permis à des centaines de délégués des établissements (CHU, CH, Etablissements médico-sociaux et sociaux) de toute la France d'échanger sur les combats communs engagés depuis la bagarre, pour le retrait, puis l'abrogation de la loi travail. Le combat continue, pour l'abrogation de la loi Touraine, contre l'austérité budgétaire, ce qui permet aussi de s'armer pour poursuivre la lutte contre les GHT, les Conférences Territoriales de Dialogue Social et préparer la grève nationale du 8 novembre.

Au niveau national, la loi santé c'est :

- la suppression de 22 000 postes et 16 000 lits,

- la fusion programmée d'un millier d'établissements en 135 superstructures : les GHT (groupements hospitaliers de territoire)

On nous parle, dialogue social, conférences sociales, groupes de travail, mutualisations, réorganisation, fusions, PPCR, déontologie ...

Nous, nous constatons : dégradations des conditions de travail, désorganisations, risques psycho sociaux, mobilités forcées, précarisations...

Notre Fédération, par ses positions indépendantes et ses communications éclairées a permis à nos syndicats de voter contre les conventions constitutives : **plus de 90% de rejet dans les CTE** et 100% des CHU.

La prochaine étape : bloquer les Conférences Territoriales de dialogue Social, leur principal outil, pour nous associer, nous syndicats, à la future fusion de nos établissements (Arpajon, Sud Essonne Dourdan-Étampes, Sud Francilien), à la casse des statuts et des acquis.

En tentant de passer outre les seules instances légales du personnel, CTE et CHSCT, elles tentent tout simplement de nous neutraliser et de nous transformer en corps intermédiaires.

Pour toutes ces raisons, nous vous appelons les hospitaliers de nos 3 établissements, pour répondre en masse à la grève nationale du 8 novembre, afin d'organiser le rapport de forces, seul susceptible de faire prendre en compte toutes les revendications qu'elles soient nationales, locales, générales ou particu-



lières.

Nous qui tous les jours dans nos services, nos établissements, nos cliniques, nos EPHAD... prenons soins des patient(e)s /résident(e)s et dispensons une prise en charge de haute qualité, exigeons la fin de cette politique ! »

Martine ANGININ

secrétaire FO Santé 91

Le 8 novembre 2016, les personnels hospitaliers ont manifesté nombreux pour défendre notre système de santé et de protection sociale, pour qu'ils restent accessibles, de proximité, de qualité et qu'ils continuent de répondre aux besoins de tous et toutes. L'UD FO 91 était représentée à cette manifestation.

Nous sommes directement concernés :

Dans notre département, l'Agence Régionale de Santé (ARS) projette fusionner les hôpitaux de Juvisy sur Orge, de Longjumeau et d'Orsay pour créer un centre unique sur le plateau de Saclay. Si ce projet aboutissait, on passerait :

⇒ de 2 500 agents à 1 500 prévus sur le nouvel établissement

⇒ de 567 lits à 361...

Il n'y a déjà plus de maternité à l'hôpital de Juvisy et une menace pèse sur le maintien des urgences à Longjumeau.

Pour ces raisons, avec le soutien des personnels hospitaliers et de leurs syndicats, le Comité Technique d'Etablissement (CTE) s'est prononcé contre le projet de fusion, conformément à l'intérêt de la population.



PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR) DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UNE ATTAQUE CONTRE LE STATUT

FO, comme la CGT et Solidaires, a décidé avec juste raison de ne pas signer le projet PPCR. Celui-ci n'a donc pas recueilli les 50% nécessaires à son application !

Qu'à cela ne tienne ! Le Premier Ministre a décidé d'appliquer unilatéralement les dispositions du protocole (non valide) par un passage en force, une sorte de 49-3 du dialogue social, au lieu de poursuivre les négociations comme nous le demandions.

Le texte est entré en application, depuis janvier 2016 !

PPCR est une réforme en trompe l'oeil. Au premier abord, elle est sensée améliorer les carrières. A y regarder de plus près, ce n'est qu'une machine à faire des économies de masse salariale sur le moyen et le long terme.

Quelles conséquences pour les fonctionnaires ?

Ce n'est pas la faible revalorisation de 1,2 % de la valeur du point d'indice en 2 fois (+0,6% au 01/07/2016 et +0,6% au 01/02/2017) (**une aumône !**) qui va couvrir la perte de pouvoir d'achat générée par le gel du point d'indice (2010-2015).

Est-il utile de préciser, que durant l'application du protocole PPCR (2016-2020), les cotisations retraites vont elles aussi continuer de progresser régulièrement, affaiblissant ainsi, un peu plus, les maigres propositions gouvernementales.

Allongement des durées de carrières :

En échange de quelques misérables points d'indice, les durées de carrière sont allongées dans chaque grade. Il faudra travailler des années en plus pour atteindre le futur dernier échelon du grade.

De plus, l'avancement d'échelon à la durée minimale est supprimé. Cette réduction de durée permettait aux agents, en fonction de leur valeur professionnelle, d'accéder aux échelons supérieurs à une durée inférieure de la durée moyenne.

Dorénavant, l'avancement d'échelon est accordé de plein droit et il a lieu de façon continue d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur. Il est fonction de l'ancienneté.

Les agents autofinanceront les minables points d'indice de leurs propres grilles !

Eligibilité à la GIPA compromise (garantie individuelle de pouvoir d'achat)

Le transfert d'une partie prime/points (TPP), qui sert d'alibi pour vanter le dispositif, alors que ce qui est gagné sur l'indiciaire est perdu sur la prime, va rendre inéligible un bon nombre de fonctionnaires à la GIPA, tout en restant anecdotique pour le calcul de la pension de retraite.

UNE PROMOTION OU UNE SANCTION ?

REMERCEZ PPCR ET SES SIGNATAIRES !

(tract FO Santé 91)



Ce mois de novembre a été placé sous le signe des élections dans les Très Petites Entreprises, les TPE. Elles s'adressaient aux salariés des entreprises de moins de onze salariés. Sur le site internet de l'Union Départementale, son compte facebook et twitter, les couleurs de la campagne lancée par notre confédération ont été hissées, pendant plusieurs mois.

D'autres actions étaient menées par des camarades, entre autres dans les rues de Ste Geneviève des Bois et dans la Zone de la Croix Blanche. D'autres sont venus chercher les nombreux tracts des fédérations de la chimie, de la FGTA, de la FEC, de l'Action Sociale, du transport et un sac offert par nos camarades de la FEETS, pour y mettre tout cela.

Mais au-delà de la campagne pure TPE, les militants de l'Union Départementale, du public comme du privé, n'ont pas démerité sur les actions menées pour la défense du code du travail, des conventions collectives, de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire contre la loi travail dite « EL KHOMRI ». C'est en effet, la position de notre organisation qui doit être mise en avant car c'est un réel engagement en direction de l'ensemble des travailleurs et plus particulièrement ceux des TPE dépourvus d'organisations syndicales à l'intérieur des entreprises qui les font travailler.

Oui, la résistance doit maintenant se faire aussi au niveau des entreprises puis que la loi vise à tout renvoyer à ce niveau pour contourner les conquêtes sociales conventionnelles de branche. Le risque étant de voir disparaître les conventions collectives que certains jugeront d'inutiles.

Et les salariés des TPE dans tout ça ? Ils n'ont que les conventions collectives. Ils n'ont parfois que les augmentations salariales conventionnelles. Ils n'ont rien d'autre.

Réunion d'Information *

ASSISTANT(E)S MATERNEL(L)ES



J'AI DES DROITS JE M'INFORME



La grande élection syndicale pour les salariés des Très Petites Entreprises



www.info-tpe.fr

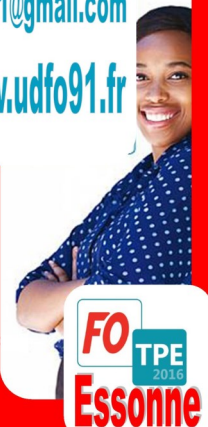
20h00
24 nov. 2016
à Evry

POUR NOUS
CONTACTER

01 60 78 15 57

udfo91@gmail.com

www.udfo91.fr



* à la Maison des Syndicats - Salle des Congrès
12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry



Ils sont « à poil ».

C'est donc sans rougir que nous pouvons affirmer que la campagne TPE aura été longue et difficile tout au long des manifestations et grèves contre la loi travail et que notre organisation n'a pas baissé les bras sur le sujet et se battra pour le maintien de la hiérarchie des normes.

Notre investissement pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs n'est pas une nouveauté, c'est notre raison d'être et c'est sans aucune discrimination... nous ne sommes pas des opportunistes.

Il suffit d'être salarié pour nous rejoindre pour défendre mes droits, tes droits, ses droits, nos droits.



POUR EN SAVOIR PLUS, NOUS CONTACTER
www.info-tpe.fr
la plate-forme Internet des salariés des TPE

Comme elles et eux donnez du poids à vos droits

VOTEZ FO

Etampes

CAMPAGNE TPE en ESSONNE :

- ⇒ Le 19 novembre à Etampes sur le marché et dans les commerces environnants,
- ⇒ Le 23 novembre à Juvisy, là aussi, nous avons visité les commerces et le marché,
- ⇒ Le 24 novembre à Palaiseau dans les rues commerçantes et le marché,
- ⇒ Le 24 novembre à Evry, dans la salle des congrès de notre maison des syndicats, une réunion d'information s'est tenue en direction des Assistantes Maternelles « ASSMAT » du particulier employeur, avec la participation de la FGTA FO (voir affiche ci-contre),
- ⇒ Le 29 novembre à Corbeil dans les rues commerçantes proximités du marché,
- ⇒ Début décembre, publication d'un encart dans Le Parisien.



Juvisy s/Orge



**Le gouvernement a décidé
le report des élections TPE
du 30 décembre 2016 au
13 janvier 2017**

INFO-TPE.fr

Salariés des Très Petites Entreprises : vos questions, vos droits

FORCE OUVRIERE DEFEND LA SECURITE SOCIALE

**Déclaration des
représentants FO
au Conseil de la
CPAM 91 du 18 octobre**

Le retour quasi à l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale annoncé par le gouvernement à la commission des comptes de la Sécurité Sociale le 26 septembre 2016 pourrait être une bonne nouvelle s'il n'était pas le résultat de mesures régressives adoptées depuis plusieurs années au détriment des assurés sociaux et des allocataires.

Avant toute chose, FORCE OUVRIERE rappelle sa totale opposition au Pacte de Responsabilité et de Solidarité qui prive la Sécurité Sociale de recettes essentielles pour son fonctionnement.

Ainsi, les suppressions par milliers d'emplois dans les organismes de Sécurité Sociale et du secteur de la santé et du social ont permis à l'Etat de réaliser des économies au détriment des conditions de travail des personnels.

La branche maladie a opéré des bouleversements sévères notamment en renforçant la productivité dans les hôpitaux, avec des conditions de travail dégradées au détriment de la qualité des soins, en augmentant le reste à charge des dépenses de santé des assurés et en réduisant le ser-

vice rendu aux assurés sociaux.

La baisse du déficit de la branche famille s'explique largement par les effets de la modulation des allocations familiales permettant de récupérer 1 milliard d'euros, le transfert du budget des allocations logement sur le budget de l'Etat et le durcissement pour 2017 de leurs conditions d'attribution, la réforme du congé parental..., ce ne sont que quelques exemples parlants.

Le déficit de la branche vieillesse a régressé sous l'effet de l'allongement des durées de cotisations et du recul de l'âge de la retraite.

La branche Accident du Travail/Maladie Professionnelle a transféré 500 millions d'euros à la réduction du déficit de l'assurance maladie.

Pendant ce temps, le nombre de personnes pauvres, d'après l'INSEE, avoisine les 9 millions et 36 % de la population doivent renoncer à un ou plusieurs postes de santé (dentiste, optique voire même visite chez le médecin), faute de moyens financiers, malgré le Tiers Payant Généralisé.

Le projet gouvernemental de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2017, loin d'améliorer cette situation, risque fort de l'aggraver. C'est la raison pour laquelle ce projet a été repoussé par le Conseil d'Administration de la CNAM le 28 septembre.

En effet, au centre du PLFSS, l'objectif national de dépenses d'assurance ma-

ladie, l'ONDAM, reste fixé pour 2017 à un niveau historiquement bas. Si l'objectif a été relevé à 2,1% pour combler notamment les conséquences de la récente convention médicale avec les médecins libéraux et les maigres revalorisations salariales prévues dans la fonction publique hospitalière, ces dépenses nouvelles seront en partie compensées par de nouvelles mesures d'économie budgétaire.

C'est ainsi que l'ONDAM pour 2017 prévoit que :

- ⇒ 1,7 milliard de dépenses de fonctionnement des hôpitaux ne seront pas financés
- ⇒ 730 millions de dépenses supplémentaires seront à la charge directe des établissements
- ⇒ 300 millions seront prélevés sur deux exercices dans la caisse de l'ANFH, l'organisme de formation des personnels hospitaliers
- ⇒ 65 millions seront pris dans la caisse de la dépendance chargée de financer les maisons de retraite

Cet ensemble de mesures aboutirait à la fermeture de 16 000 lits et la suppression de 22 000 postes de personnels hospitaliers...

Après le vote de la loi Santé et la création des groupements hospitaliers de territoire (GHT) dont l'objectif est de passer de 850 hôpitaux à 135 GHT avec pour conséquence une offre de



soins différents d'un territoire à l'autre, l'ONDAM pour 2017 étrangle financièrement encore plus l'hôpital public.

Les hôpitaux ne sont pas que des chiffres et ne fonctionnent que grâce à la conscience professionnelle des agents qui y laissent une grande partie de leur vie, de leur énergie et vont souvent au-delà du temps réglementaire pour que les malades soient bien traités. Réduire un déficit de la façon qui est proposée, c'est éloigner les centres de soins de la population, augmenter des délais de transports, pour avoir un rendez-vous, pour l'intervention d'une infirmière auprès d'un malade, pour laisser un temps de relation humaine auprès d'une personne âgée ou d'un malade, pour un temps d'écoute d'une

population fragile et dans le besoin.

De plus, notre or-



ganisation s'inquiète fortement du vaste chantier de réorganisation des caisses qui est en cours sous l'appellation TRAM. Le regroupement d'activités au niveau national et au niveau régional, sous couvert d'efficacité, ne peut masquer la volonté de la direction de l'Assurance Maladie de réduire encore les effectifs des personnels au détriment des services rendus aux assurés.

POUR TOUTES CES RAISONS, FORCE OUVRIÈRE S'EST PRONONCÉ CONTRE LE PROJET DE PLESS DU GOUVERNEMENT QUI MET EN CAUSE NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE.

Daniel ROUSSEAU
et
Lionel BOYER,
représentants de
l'UD FO à la CPAM 91

COMMUNIQUE DE L'UD FORCE OUVRIERE DE L'ESSONNE

NOUS NE POUVONS LAISSER FAIRE !

On menace l'UD FO d'Evreux, l'UD FO de l'Essonne la soutiendra !

Nous ne pouvons pas laisser faire. Nos camarades de l'Eure voient leur Union Départementale menacée par la suppression de la Bourse du Travail d'Evreux, leurs locaux !

Ils en demandaient de plus décents, c'est la porte qu'on leur montre.

Les Bourses du Travail sont une terre d'accueil pour les travailleurs. Elles permettent de les recevoir, pour les conseiller, les organiser et les former pour qu'ils acquièrent la science de leurs malheurs, comme le disait Fernand PELLOUTIER.

S'attaquer aux Organisations Syndicales, c'est s'attaquer aux intérêts des salariés.

C'est pour cela que l'Union Départementale FO de l'Essonne se rendra avec tous les militants qu'ils le peuvent à 10h le mercredi 9 novembre au Pré du Bel Ebat à Evreux, pour la défense de nos locaux !

Manifestation où sera présent notre Secrétaire Général Jean Claude MAILLY.

Aujourd'hui, c'est l'UD FO d'Evreux (27) qui est menacée et demain c'est l'UD FO d'Evry (91) qui risque de l'être !

(En effet, la nouvelle majorité du Conseil Départemental de l'Essonne prétend récupérer les locaux de la Maison des Syndicats)



LA BRANCHE FAMILLE DE LA SECURITE SOCIALE

La ministre, Marisol Touraine (MST pour les initiés), se vante d'un retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale, mais à quel prix pour les allocataires ?

- La modulation des allocations familiales décidée par le gouvernement a joué à plein dès 2016 et permis d'économiser plusieurs centaines de milliers d'euros.
- La réforme du congé parental, présentée comme « une avancée » dans le cadre de l'égalité hommes/femmes, a généré 400 millions d'euros d'économie pour l'Etat mais surtout une diminution réelle de sa durée pour les femmes qui doivent partager obligatoirement ce congé avec leur conjoint.
- La réforme des aides au logement calculées sur tous les revenus, y compris le patrimoine non imposé comme le LEP dont l'ouverture pour un couple ne peut se faire qu'avec des revenus inférieurs à 24 396 € et dont le plafond est de 7 700 €, va principalement toucher des allocataires aux revenus modestes.
- La réforme qui indexe l'APL sur le montant des loyers devrait aboutir à une économie d'un milliard d'euros !
- Le décret signé le 30 décembre 2015 prévoit que les APL seront systématiquement arrondies à l'euro inférieur. Bilan : 20 millions d'euros d'économie. D'un côté, le gouvernement prélève des petites sommes sur des millions d'alloca-

taires et, de l'autre, octroie des milliards d'exonérations de cotisations sociales aux patrons...

En conclusion, ce sont bien les allocataires qui font les frais des restrictions décidées par le gouvernement pour compenser les cadeaux faits au patronat.

Un domaine d'intervention de la CAF : « l'accueil jeune enfant » :

Dans l'Essonne, comme dans toute la France, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales a des incidences dommageables pour les parents de jeunes enfants.

Plusieurs communes ont dû annuler leur projet de création de crèches municipales, voire ont supprimé des struc-

Internet ne résout pas le problème du sous-effectif des employés de la CAF

tures comme à Savigny.

Ces décisions ont sérieusement mis à mal le programme « accueil jeune enfant » annoncé par le gouvernement...

Naturellement, depuis quelques années, des entreprises privées se sont engouffrées dans la brèche, telles « Matin câlin » ou « Les Petits Chaperons rouges ».

Toutes ces structures privées sont en partie financées par la CAF, comme les crèches publiques... Les administrateurs FO s'y opposent en Commission d'action sociale.

Aujourd'hui, beaucoup de communes choisissent de « louer des berceaux » à ces entreprises plutôt que de construire une crèche au bénéfice de leurs administrés.

Sur l'utilisation du site « CAF.fr » :

La direction de la CAF a mis en place ce site avec pour objectif affiché de « supprimer les files d'attente interminables, génératrices d'incivilités ». Internet serait la réponse à tout et, avantage certain pour la direction, évite de recruter du personnel en nombre suffisant !

Dans la réalité, le problème des files d'attente comme celui des délais pour le traitement des dossiers sont loin d'être réglés. Les allocataires le savent bien.

A nos remarques sur l'inégalité des allocataires face à l'utilisation d'internet (moyens financiers, obstacle de la langue...), la direction de la CAF a ses « solutions » :

mise en place de « points CAF.fr » dans des mairies, des Maisons de Solidarité, voire des locaux associatifs (Emmaüs...)

création de Maisons de Services au Public où des techniciens formés en deux jours sont censés être capables d'orienter les personnes pour des démarches simples vers des services tels Pôle Emploi, CAF, ERDF...

Il reste que certaines allocations, comme la Prime d'Activité qui remplace le RSA ou le GIPA (aide pour les pensions alimentaires non versées), doivent obligatoirement être demandées par internet. Ce qui rend compliquées les démarches à faire pour les allocataires et ne résout pas le problème du sous-effectif des employés de la CAF alors que le nombre des allocataires ne cesse d'augmenter dans l'Essonne.

Françoise ROUSSEAU,
représentante FO

au CA de la CAF de l'Essonne

XPO SUPPLY CHAIN à Fleury Mérogis (Transports)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CGT : 1 – CFTC : 0 – CFDT : 1 – UNSA : 1

Suppléants : FO : 1 – CGT : 1 – CFTC : 0 – CFDT : 1 – UNSA :

1

2ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CGC : 0 – CGT : 0 – CFDT : 0 – UNSA : 1

Suppléants : FO : 0 – CGC : 0 – CGT : 0 – CFDT : 1 – UNSA : 0

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 2 – CGT : 2 – CFTC : 0 – UNSA : 1

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 2 – CGT : 2 – CFTC : 0 – UNSA : 1

2ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CFDT : 0 – CGT : 1 – CFTC : 0 – UNSA : 0

Suppléants : FO : 0 – CFDT : 1 – CGT : 0 – CGC : 0 – UNSA : 0

XPO SUPPLY CHAIN à Tigery (Transports)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 2 – CFDT : 1 – CGT : 2

Délégués du Personnel

1er Collège

Titulaires : FO : 3 – CFDT : 1 – CGT : 1

Suppléants : FO : 3 – CFDT : 1 – CGT : 1

CFI TECHNOLOGIES à Lisses (FEC)

DUP

1er Collège

Titulaires : FO : 1 – CFDT : 2 – CGT : 1

Suppléants : FO : 1 – CFDT : 1 – CGT : 2

XPO SUPPLY CHAIN à Coudray Montceaux (Transports)

CE

1er Collège

Titulaires : FO : 2 – CGT : 2

Suppléants : FO : 2 – CGT : 2

2ème Collège

Titulaires : FO : 0 – CGC : 2 – CFTC : 0

Suppléants : FO : 0 – CGC : 2 – CFTC : 0

CREATION DE SYNDICATS

Derichebourg Services Solutions

à Saulx-les-Chartreux (Logistique)

Transports Daniel Meyer

à Montlhéry (Transports)



Mutuelle soumise aux dispositions du Livre du Code de la mutualité, n° Siret : 539518478, Siège social : 143, rue Blomet - 75014 Paris - France - DIF Com - 0371

Harmonie Mutuelle votre partenaire santé

Nos engagements

Vous accompagner tout au long de votre mandat et vous apporter toujours plus d'avantages et de services, dans le respect des valeurs mutualistes: liberté, solidarité, responsabilité et démocratie.

Nos services à votre disposition

- Des réunions d'information et des formations
- Des supports d'information
- Des outils de prévention
- Notre participation à vos événements
- Une garantie santé conçue spécialement pour vos adhérents



02 47 60 57 42

brigitte.hureau@harmonie-mutuelle.fr

www.protection-sociale-entreprise.fr



Harmonie Mutuelle, spécialiste de la protection sociale en entreprise, 1^{re} mutuelle santé de France.

**Harmonie
mutuelle**

En harmonie avec votre santé

www.harmonie-mutuelle.fr



6 000 000 DE GARANTIES OCIRP

Prévenir, agir, soutenir.

Veuvage, orphelinage, handicap, perte d'autonomie,
face à ces situations, l'OCIRP protège
les salariés et leur famille, dans le cadre de leur entreprise,
par le versement d'un complément financier
et un accompagnement social dédié.

C'est une question d'avenir.

Les garanties OCIRP représentent une protection collective unique, financée par les entreprises et leurs salariés. Avec ses organismes de prévoyance membres, l'OCIRP, assureur à vocation sociale, à but non lucratif, a su gagner la confiance de plus d'un million d'entreprises et de leurs salariés. **Bientôt la vôtre ?**

► ocirp.fr



OCIRP

VEUVAGE - ORPHELINAGE - HANDICAP - PERTE D'AUTONOMIE